



Information publique

Elections

Les lois Pochon-Warssmann du 1er août 2016 ont réformé intégralement les modalités de gestion des listes électorales, visant à simplifier le processus d'inscription pour les électeurs et à faciliter la gestion des listes électorales en créant un outil, le répertoire électoral unique, centralisant les listes électorales actualisées en temps réel.

De cette réforme, il y a lieu de retenir que la date limite d'inscription pour pouvoir voter aux élections européennes est fixée au dimanche 31 mars 2019, la mairie de Juvigny-Les-Vallées est ouverte traditionnellement les samedis matins pour l'agence postale communale et l'accueil des administrés de 09h00 à 12h00.

Si vous souhaitez vous inscrire, la mairie de Juvigny-Les-Vallées est à votre service, y compris le samedi 30 mars 2019, matin (Contacts : 02 33 59 07 08 ou contactmairie@juvignylesvallees.fr).

Les formulaires types sont accessibles sur le site internet communal <https://www.juvigny-les-vallees.fr/demarches-administratives/>.

Il est nécessaire de fournir également un justificatif d'identité valide et un justificatif de domicile récent à votre nom.

A votre disposition,



Le 12 mars 2019
Le Maire, Xavier TASSEL

Pour plus d'informations: <https://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/inscription-listes-electorales-ce-qui-change-au-1er-janvier-2019.html>